

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 026-997/09/BC

■ Approbation des marchés pour l'amélioration de la régulation des filtres et sécurisation de la production d'eau potable - Usine d'Aubagne

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération DPEA 013-057/08/BC du 8 février 2008 le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à l'amélioration et à la régularisation des filtres de l'usine de production d'eau potable d'Aubagne, sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'Appel d'Offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n° 2008/096 du 9 octobre 2008

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de la séance du 21 janvier 2009 a retenu l'offre de l'entreprise CES pour un montant de 387 546,00 euros HT, soit 463 505,02 euros TTC.

Le marché est composé de deux lots à prix forfaitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximal d'exécution est de huit mois à compter de la date de notification à l'entreprise de l'ordre de service de démarrage des prestations, y compris le délai de préparation de 45 jours.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération DPEA 3/545/CC du 26 juin 2006, approuvant le Plan Quinquennal Eau 2006/2010,
- La délibération DPEA 013-057/08/BC du 8 février 2008 approuvant le lancement de l'Appel d'Offres,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président,
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser des travaux d'amélioration de la régulation des filtres et de sécuriser la production de l'usine d'eau potable d'Aubagne,
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à la réalisation des travaux d'amélioration de la régulation des filtres et de sécurisation de la production de l'usine d'eau potable d'Aubagne dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à l'entreprise CES pour un montant de 387 546,00 euros HT, soit 463 505,02 euros TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau – Sous-Politique F150 – Nature 231511 – opération 2007/00030.

Pour Visa,

Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des Déchets
Eau et à l'Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,

La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI